

**Département GEA**

**Licence Professionnelle**

**Métiers de la Gestion et  
de la Comptabilité : Fiscalité**  
(LP MGCF)

**Formation diplômante niveau Bac + 3**



**MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : FISCALITÉ**

**Contact :**  
**Secrétariat pédagogique**  
Tel : 01 49 40 62 44  
geasec2.iutsd@univ-paris13.fr

**Métro** : ligne 13 station "Saint-Denis Basilique"  
suivre place du 8 mai  
**Autobus** : ligne 154 arrêt "Marché de Saint-Denis"  
**RER** : ligne D gare de Saint-Denis  
puis tramway station "Marché de Saint-Denis"  
**SNCF** : gare de Saint-Denis  
puis tramway station "Marché de Saint-Denis"  
**Tramway** : T1 ou T5 station "Marché de Saint-Denis"



Conception : Didier Sallot, service communication IUT de Saint-Denis - octobre 2018

## Compétences professionnelles visées

Le détenteur de la licence professionnelle « Métiers de la gestion et de la comptabilité », quelle que soit la spécialité pourra :

- contrôler la comptabilisation des opérations courantes de l'entreprise jusqu'aux travaux d'inventaire et l'établissement des documents de synthèse,
- caractériser les situations juridiques courantes relatives aux personnes, biens et entreprises, connaître la fiscalité des entreprises et des particuliers,
- identifier les éléments du système d'information d'une organisation,
- repérer l'importance de la vérification en comptabilité,
- comprendre le cadre juridique et normatif lié à l'information financière.

Les compétences spécifiques à la spécialité « Fiscalité » sont les suivantes :

- déterminer le résultat imposable de l'entreprise à partir de son résultat comptable,
- élaborer la liasse fiscale en vue de la détermination du résultat fiscal de l'entreprise, assister fiscalement à la création d'entreprise,
- élaborer la déclaration de revenu et/ou ISF d'un client.

## Conditions de recrutement

Diplôme équivalent à :  
BAC+2 ou équivalent (DUT, BTS, L2, TITRE CERTIFIÉ)  
VAP (Validation des Acquis Professionnelles)

La sélection s'effectue sur dossier puis par entretien.

## Organisation des études et dispense du DCG

Formation modulaire cours – TD, contrôle continu. La licence est ouverte en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) sur un rythme de 3 jours en entreprise, 2 jours à l'IUT. Elle peut également être suivie en formation continue pour les demandeurs d'emplois et les salariés en congé individuel de formation.

La licence professionnelle « Métiers de la gestion et de la comptabilité » quelle que soit la spécialité choisie, comporte un tronc commun de trois dispenses\* du DCG et de la gestion avec les autres options de la licence :

- Introduction à la comptabilité (UE 9) ;
- Anglais appliqué aux affaires (UE12).
- Le projet tuteuré sanctionné par la rédaction d'un mémoire et l'activité en entreprise dans le cadre de l'alternance ont vocation à donner la dispense de l'épreuve de « Relations professionnelles » (UE13) du DCG, et complètent la formation théorique.

La mention « Fiscalité » donne les dispenses suivantes :

- Droit des sociétés (UE 2) ;
- Droit fiscal (UE 4).

\* Tableau récapitulatif des dispenses du DCG selon le type de BAC + 2

UE	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13
BTS CGO	X	X		X	X	X		X	X			X	X
DUT GEA option GCF	X	X		X	X	X		X	X			X	X
DUT GEA option GMO	X	X		X	X		X		X			X	X
DUT GEA option GRH	X	X	X	X	X				X			X	X

X licence professionnelle fiscalité

## Durée de la formation

1 an : 550 heures dont le projet tutoré et 12 à 16 semaines de stage dans le cadre de la formation continue.

## Débouchés professionnels

Secteurs principaux d'activités :

- Cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ;
- services comptables et financiers des entreprises de toutes tailles.

Profils de postes visés :

Le détenteur de la licence professionnelle « Métiers de la gestion et de la comptabilité » exercera ses fonctions :

- dans un cabinet, afin d'assurer, sous la responsabilité d'un expert-comptable, le suivi des dossiers d'une clientèle allant de la TPE à la PME pour des missions en relation avec la spécialité choisie ;
- dans une PME, afin d'assurer la direction du service comptable éventuellement avec le concours externe d'un expert-comptable ;
- dans une grande entreprise, afin de seconder le directeur des services comptables et financiers.

## PROGRAMME

### I MODULES DE BASE

UE1.1	COMPTABILITÉ - 100 HEURES + 25 HEURES DE MISE À NIVEAU EN COMPTABILITÉ EN FONCTION DE LA SPÉCIALITÉ DU BAC + 2)
UE1.2	DROIT DE L'ENTREPRISE ET DES SOCIÉTÉS - 100 HEURES
UE1.3	DROIT SOCIAL ET PROTECTION SOCIALE - 40 HEURES
UE1.4	ANGLAIS DES AFFAIRES - 75 HEURES
UE1.5	OUTILS INFORMATIQUES DU CABINET - 20 HEURES

### II MODULES DE LA SPÉCIALITÉ

UE2.1	FISCALITÉ DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE - 40 HEURES
UE2.2	FISCALITÉ DES SOCIÉTÉS - 30 HEURES
UE2.3	FISCALITÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES - 40 HEURES
UE2.4	FISCALITÉ PERSONNELLE - 20 HEURES
UE2.5	FISCALITÉ DU PATRIMOINE ET GESTION DE L'IMPÔT - 20 HEURES